

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le deux février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> février 2011

Conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Procuration : 0  
Votes : 23

### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : GAVANON Michel, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2010 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

### 1. Affaires financières

#### 1.1. Réserve parlementaire

Rapporteur : Michel LEYDET

M. Bernard REYNÈS, Député, offre la possibilité à la commune d'Eyragues d'obtenir une subvention de 12 000 € pour un projet d'intérêt communal, au titre de la réserve parlementaire 2011. Cette aide doit représenter au maximum 50 % du projet présenté.

Il est proposé de mobiliser cette aide pour l'équipement et l'aménagement des écoles. Notamment, le matériel informatique de la BCD, 10 postes achetés en 2003, pourrait être renouvelé et développé.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter l'aide financière au titre de la réserve parlementaire, pour du matériel et des équipements pour les deux écoles : ordinateurs, bureaux, faux plafonds, jeux, pelouse synthétique ...

#### 1.2. Emprunt : réaménagement

Rapporteur : Marc TROUSSEL

En 2009, la commune a souscrit un emprunt de 600 000 € auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt, effectué pour le financement d'investissements de proximité, a été conclu pour une durée de 20 ans, au taux fixe de 4,43 %.

Le réaménagement proposé correspond à un capital restant dû, au 1<sup>er</sup> février 2011, de 575 970,19 €, plus les indemnités, soit un nouveau montant d'emprunt de 608 148 €. Le taux négocié serait de 4,07 % sur une durée de 18 années. Cette modification représente une économie pour la collectivité de plus de 22 000 € sur les intérêts. Toutefois, avec les intérêts de février + les indemnités de résiliation, le gain n'est pas significatif puisqu'il est

d'environ 1 000 €. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil en fonction de l'évolution des taux.

D'importants réseaux sont à réaliser pour l'adduction de l'eau dans les futurs lotissements. Un emprunt d'un million d'euros est envisagé sur 20 ans. La dette actuelle par habitant est de 350 €, ce qui est faible en comparaison avec d'autres communes pour lesquelles la dette peut aller jusqu'à 2 500 € et plus par habitant. La collectivité dispose donc d'une forte capacité à emprunter, sans préjudice pour les finances locales.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

### **1.3. Avances sur subventions**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

*Pierre PANCIN, Président du Comité des Fêtes et du Club Taurin, quitte la séance, ne participant ni aux débats, ni au vote.*

Il est proposé d'attribuer une avance sur subvention 2011 :

- de 5 000 € au Comité des Fêtes d'Eyragues ; (subvention 2010 : 72 000 €)
- de 3 500 € au Club Taurin ; (subvention 2010 : 10 500 €)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents l'attribution des avances sur subventions demandées au Comité des Fêtes et au Club Taurin.

### **1.4. Biens : cession – acquisition**

Rapporteur : Max GILLES

La commune reste dans l'attente de l'estimation du service France Domaine pour pouvoir concrétiser la vente de la remise Dunan. Le compromis de vente a été signé ce matin pour un montant de 120 000 € auxquels seront déduits 7 000 € pour la parcelle achetée à M. et Mme Laurent LANTHEAUME.

Un échange de terrain à la Croix de la Gardy, section BW du POS, est en cours de négociation : la commune souhaite acquérir une bande de 15 m sur la longueur d'une parcelle de 4 200 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

### **1.5. Régies municipales**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Mme COURTADE, receveur municipal, demande des délibérations et arrêtés de mise à jour des régies municipales : garderie et étude, transports scolaires, cantine scolaire, droits de place et festival international de groupes folkloriques.

Par ailleurs, Mme COURTADE demande que soit modifié l'encaissement des droits de place acquittés par les forains lors des différentes fêtes d'Eyragues.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la prise d'arrêtés et de délibérations de régularisation des régies municipales.

### **1.6. Bassin route de Noves : subventions**

Rapporteurs : Aurélien BOUCHET – André RICARD

La DDTM a préparé les dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la reconstruction des ouvrages endommagés par les inondations des 6 et 7 septembre 2010 : les 300 à 350 mm d'eau ont provoqué le soulèvement de la surverse. Les travaux concernent la remise en état du bassin de rétention, route de noves, pour un montant estimé à 120 000 € HT. Ils comprennent : la démolition de la dalle béton, la mise en œuvre d'enrochements, le terrassement bêche aval et en crête, le réglage des talus, le

terrassment d'un noyau étanche en pied amont et la reprise et consolidation du ruisseau exutoire.

Le financement de ce programme serait assuré à hauteur de 40 % par l'État, 30 % par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et 30 % par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé et envisage, si les moyens financiers le permettent, de faire reprendre les joints des buses du bassin du Pont Favier également endommagés lors de ces mêmes intempéries.

## **2. Affaires administratives**

### **2.1. Cellule citoyenneté**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire indique que la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a renforcé les prérogatives du Maire pour l'animation et la mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance sur leur territoire communal.

L'intervention de l'autorité municipale doit exclusivement être motivée par la volonté de prévenir l'inscription durable des personnes dans un processus de désocialisation et/ou d'éviter la réitération de comportements de nature à porter atteinte à la tranquillité publique. Pour éviter tout risque de décision arbitraire, est créée une "Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique, composée de :

- Le Maire ou son représentant élu,
- Le référent Parquet,
- Le commandant de brigade de Gendarmerie
- Le chef de la police municipale
- Le chef d'établissement scolaire du 2<sup>nd</sup> degré
- Le référent social municipal
- Le coordonnateur de la Cellule.

Elle a pour missions d'établir un état des lieux de la délinquance et de l'insécurité et de procéder à l'examen de situations individuelles. Elle rend des avis consultatifs préalablement aux décisions du Maire. Elle peut proposer à l'autorité municipale l'une des trois mesures suivantes : le rappel à l'ordre, la transaction, le conseil et le soutien à la fonction éducative et parentale.

L'ensemble des Maires de la CCRAD ont mis en place, fin 2010, une cellule unique qui est compétente sur l'ensemble du territoire communautaire; chaque Maire siègeant en fonction des dossiers examinés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

### **2.2. Recensement de la population**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le recensement de la population communale d'Eyragues est en cours du 20 janvier au 19 février 2011. Au 8 février, 805 des 1 978 logements ont été enquêtés, et la quasi-totalité des habitants ont reçu la visite des agents recenseurs. Le travail est lourd et les agents recenseurs doivent passer à plusieurs reprises dans les foyers.

### **2.3. Séjour ski**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Une consultation a été menée afin d'organiser un séjour aux sports d'hiver pour les adolescents d'Eyragues. 6 entreprises ont demandé un dossier d'appel d'offre qui devait être remis avant le 6 janvier 2011. Un seul organisme a transmis une proposition : Aventure 05 (Briançon).

Le séjour se déroulera du dimanche 27 février au samedi 5 mars 2011 à Serre-Chevalier. Le séjour en pension complète et activités comprises (forfaits de ski, location de matériel) est facturé à la commune pour un montant de 668 €, et le transport depuis Eyragues (variante de la consultation) sera facturé à 55 € par personne, soit un coût total de 723 € par participant.

Il est proposé de prendre en charge une participation de 170 € par enfant dont 30 € au titre du transport. Chaque famille règlera un prix de séjour de 553 € par enfant.

Actuellement, 11 jeunes se sont inscrits pour le séjour.

Le Conseil Municipal valide le choix de l'association Aventures 05 comme organisateur du séjour et autorise à l'unanimité la participation communale de 170 € par enfant dont 30 € au titre du transport.

### **2.4. Règlement cimetière : avenant**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le règlement du cimetière a été adopté lors du Conseil Municipal du 20 décembre dernier. Le règlement retrace les conditions d'utilisation du cimetière, les dispositions générales applicables aux inhumations et exhumations, aux sépultures en terrain commun, la construction des caveaux et monuments, l'organisation de l'espace cinéraire et du dépositaire communal.

Il est proposé de modifier l'article 23 "inhumation", lors d'un transfert de corps, l'article 59 "Exécution des opérations d'exhumation" et l'article 66 "Réunion des corps", de façon à n'autoriser ces différentes opérations que du lundi au vendredi inclus.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les modifications du règlement du cimetière présentées.

## **3. Travaux – Marchés**

### **3.1. Concession d'aménagement la Fauvette**

Rapporteur : Max GILLES

Aurélien BOUCHET ayant un lien de parenté avec un propriétaire foncier, quitte la séance, *ne participant ni aux débats, ni au vote.*

La commune a décidé de recourir à la procédure de concession d'aménagement afin de réaliser un lotissement en accession à la propriété et des logements sociaux, secteur de la Fauvette, et une opération de logements pour personnes âgées sur la parcelle acquise à M. VAN HULLE.

L'attribution des concessions d'aménagement est soumise au respect, par le concédant, de l'une des procédures de publicité spécifiques permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes. En ce qui concerne les modalités de passation des concessions d'aménagement, le décret 889 du 22 juillet 2009 a créé trois procédures distinctes en fonction du montant total des produits de l'opération d'aménagement et du risque économique supporté par le concessionnaire :

- Concession d'aménagement foncier dont le montant total des produits est d'au moins 4 845 000 € HT et où le concessionnaire assume une part significative du risque économique de l'opération (pré-information de 30 jours pour réception des candidatures puis publicité de 52 jours avant réception des offres) ;
- Concession d'aménagement foncier dont le montant total des produits est d'au moins 4 845 000 € HT sans risque économique significatif pour le concessionnaire (publicité de 40 jours avant réception des candidatures et des offres) ;
- Concession d'aménagement foncier dont le montant total des produits est inférieur à 4 845 000 € HT (la publicité doit être "adaptée").

Le montant total de l'opération se comprend : valeur des terrains, coût de la viabilité et montant des travaux de construction des logements sociaux inclus.

Il a été retenu la seconde procédure, soit la concession sans risque économique significatif. Le choix de l'opérateur va s'effectuer sous forme de marché négocié : dans un premier temps la collectivité retient les candidats qui seront par la suite admis à présenter et négocier une offre.

Une consultation a été publiée au journal de l'Union européenne, au BOAMP et dans le magazine TPBM Provence. La limite de réception des candidatures a été fixée au 9 mars 2011 à midi. 5 organismes ont d'ores et déjà sollicité un dossier de consultation.

Une commission doit être constituée pour sélectionner les candidats et être associée aux négociations menées avec les candidats retenus. Elle est composée du Maire, de 5 conseillers municipaux à élire, d'un représentant de la Direction de la Concurrence, la Perceptrice et de "techniciens" désignés par le Maire (DGS, chargé d'études ...).

A l'issue de la procédure, un traité de concession doit préciser les obligations de chacune des parties, l'objet et la durée du contrat, les conditions de résiliation, les modalités de la participation financière (éventuellement par apports en nature) du concédant.

Une liste de titulaires conduite par Marc TROUSSEL et une liste de suppléants conduite par Michel LEYDET sont présentées

Il est procédé à l'élection des conseillers municipaux titulaires : Marc TROUSSEL, David MARCEL, Madeleine JULLIAN, Geneviève MARTINI, Rémy GOLFETTO, et suppléants : Michel LEYDET, Yvette POURTIER, Louis ROSELLO, Corinne NIETO, André RICARD.

### **3.2. Produits d'entretien : MAPA**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

*Michel LEYDET, employé de la Société COLDIS filiale de la SOCAPE, quitte la séance, ne participant ni aux débats, ni au vote.*

Un marché à bons de commande a été lancé pour la fourniture des produits d'entretien de la commune, selon la procédure des MAPA. La durée du marché est d'une année renouvelable 3 fois, soit un maximum de 4 années. Les montants annuels minimum et maximum des commandes de produits qui pourront être réalisées sont respectivement de 10 000 et 30 000 € TTC.

Les offres étaient reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2011. Huit entreprises ont retiré un dossier de consultation et deux sociétés ont transmis une proposition : SOCAPE (Entraigues-sur-la-Sorgue) et PAREDES (Marseille).

Le bordereau des prix unitaires listait 150 produits d'entretien les plus utilisés par la collectivité : entretien des sanitaires, des vitres, détergent, désinfectant – dégraissant, liquide vaisselle, récurant, savons, javel, entretien des sols, des meubles, insecticides, papiers hygiéniques, mouchoirs, éponges, gants, brosse, matériel d'entretien, de balayage, de lavage, chariots, vaisselle à usage unique, sacs plastiques, serviettes, nappes, essuie-mains, tapis ... L'analyse et la vérification des prix des produits comptait pour 70 % dans les critères d'attribution, 15 % pour la qualité des fournitures et 15 % pour le délai de livraison. Le prix moyen proposé par SOCAPE est de 17,69 € contre 11,34 €

pour PAREDES. Les délais de livraison sont identiques (72 H) pour les deux sociétés, hormis pour les tapis et chariots plus longs chez PAREDES. La qualité des produits est analogue et conforme au cahier des charges demandé chez les deux entreprises.

Il est donc proposé de retenir l'offre de la société PAREDES.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité afin que la fourniture des produits d'entretien de la commune soit confiée à la société PAREDES sur les bases d'un marché à bons de commande selon la procédure des MAPA.

### **3.3. Restaurant scolaire : assistance à maîtrise d'ouvrage**

Rapporteur : Max GILLES

Il est proposé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction du nouveau restaurant scolaire.

L'objectif est de définir le système d'énergie le plus approprié et le plus économique pour le futur bâtiment et les équipements de cuisine et de vaisselle. L'étude portera également sur la production d'énergie pour l'ensemble ou partie des locaux municipaux du secteur : restaurant scolaire, école maternelle et école primaire.

Une recherche sera également faite sur les matériaux qui pourraient être utilisés pour faire du restaurant scolaire un bâtiment à basse consommation d'énergie, voire en énergie positive (production d'énergie supérieure à la consommation).

Enfin, un état des lieux des bâtiments scolaires sera réalisé pour définir les améliorations ou aménagements à apporter pour renforcer l'isolation et limiter les pertes de chaleur.

L'organisme retenu établira un cahier des charges qui s'imposera lors du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte) du restaurant scolaire.

Le choix du bureau d'étude chargé de cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'effectuera dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour recourir à un bureau d'étude dont le choix s'effectuera dans le cadre d'un MAPA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de construction du nouveau restaurant scolaire.

Michel LEYDET précise que suite à une réunion de la commission, plusieurs équipes vont visiter des cantines : Barbentane, Noves, Mollégès, Saint-Rémy...

La question du nombre de places étant posée, Marc TROUSSEL informe que l'on s'oriente vers une capacité de 500 repas.

## **4. Divers**

### **4.1. Avenue Henri Barbusse**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les travaux sont achevés à l'exception de la plantation des cyprès. La réception des équipements sera programmée dans les prochains jours.

Monsieur le Maire indique que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il propose l'inscription de crédits à hauteur de 141 000 € afin de solder le marché de l'avenue Barbusse. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette ouverture de crédits.

- **Urbanisme**

Quatre chalets ont été installés illicitement au quartier des Pouchons en 3 ou 4 week-ends. La DDTM a récemment réalisé des contrôles sur les constructions illicites (mobil homes ou extensions de mazets).

- **Associations**

D'ici le mois de mars, Monsieur le Maire demande que soit procédé à la signature de conventions avec les 3 associations bénéficiant des aides les plus importantes de la commune.

- **CCRAD**

Une démarche d'extension est en cours.

Dans un premier temps, il n'est pas envisagé de créer une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays d'Arles. Dans la CCRAD, la gouvernance identique quelque soit la taille des communes : jusqu'à 10 000 habitants, chaque commune est représentée par 3 élus et pour celle de plus de 10 000 habitants il y a 5 représentants. Une première étape consiste à étendre la CCRAD à l'ensemble des villages situés au nord de la crête des Alpilles.

Si l'on entrait immédiatement dans une Communauté d'agglomération du Pays d'Arles, il faudrait harmoniser 14 compétences et les communes seraient représentées proportionnellement à leur nombre d'habitants aboutissant à 24 élus pour Arles contre 1 seul pour Eyragues et les communes similaires. Les maires deviendraient une sorte de maire de quartier sans réel pouvoir sur sa commune.

- **Solidarité**

La célébration des Noces d'Or des couples mariés ou domiciliés sur la commune a lieu tous les 3 ans. Le 16 avril 2011, seront célébrées celles des couples mariés en 1959, 1960 et 1961.

- **Environnement**

Patrick DELAIR informe qu'une consultation en vue du fleurissement du village est en cours jusqu'à fin février 2011.

David MARCEL attire l'attention sur le fait que l'engrais attaque les candélabres.

- **Ecoles - Cantine**

Yvette POURTIER informe des visites des cantines de Graveson et Noves.

Brigitte MIGNOT a visité la cantine de Mollégès et doit programmer la visite de Saint-Rémy

- **Les Chênes Verts**

Geneviève MARTINI rapporte que plusieurs personnes lui ont confié être ravies d'habiter ce nouveau lotissement.

- **Platanes**

André RICARD Informe que la campagne d'élagage des platanes va débiter au 15 février. Il précise que des branches devront être coupées au chemin de l'Arénier.

- **Tourisme**

Christiane MISTRAL et les membres de la commission vont très prochainement baliser les chemins de randonnée. Une variante sera prise pour éviter la déchetterie.

- **Logements sociaux**

Marc TROUSSEL annonce que 20 logements ont été attribués, 10 dossiers doivent très prochainement passer en commission. Le critère principal d'attribution dépend des ressources car le loyer doit être inférieur ou égal au tiers des ressources de la famille.

- **Tradition taurine**

Pierre PANCIN prépare un dossier pour l'UNESCO concernant la course camarguaise.

- **Communication**

Rémy GOLFETTO informe que la société Kessler s'occupe de la réparation du panneau d'information. On n'arrive pas à obtenir de Pascal DAVID, Société IDSYS, les fichiers qui permettraient de reparamétrer ce matériel. On envisage une procédure au tribunal à l'encontre de la société IDSYS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.